

CONTRAT DE VENTE
(Véhicule usagé)
(Version simplifiée)

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
0.00 INTERPRÉTATION	3
0.01 Intégralité et primauté	4
0.02 Lois applicables	4
1.00 VENTE	4
2.00 PRIX	4
3.00 MODALITÉS DE PAIEMENT	4
3.01 Dépôt initial	4
3.02 Paiement à la signature	4
3.03 Solde (<i>facultative</i>)	5
3.04 Intérêt (<i>facultative</i>)	5
3.05 Déchéance du terme (<i>facultative</i>)	5
4.00 SÛRETÉS.....	5
4.01 Hypothèque mobilière sans dépossession (<i>facultative</i>)	6
4.02 Cautionnement (<i>facultative</i>)	6
5.00 ATTESTATIONS RÉCIPROQUES	6
5.01 Absence d'intermédiaire	6
5.02 Loi sur la protection du consommateur	6
5.03 Taxes	7
6.00 ATTESTATIONS DU VENDEUR	7
6.01 Propriété	7
6.02 Charges	7
6.03 État physique	7
6.04 Provenance	7
6.05 Accidents	7
6.06 Inspections et travaux d'entretien	8
6.07 Garantie du fabricant	8
7.00 ATTESTATIONS DE L'ACQUÉREUR	8
7.01 Inspection	8
7.02 Documentation	8
8.00 OBLIGATIONS RÉCIPROQUES	8

CONTRAT DE VENTE
(Véhicule usagé)
(Version simplifiée)

9.00	OBLIGATIONS DU VENDEUR	9
9.01	Garantie.....	9
9.02	Garantie prolongée.....	9
9.02.01	Durée	9
9.02.02	Documentation	9
9.03	Factures.....	9
9.04	Transfert de risques.....	10
10.00	OBLIGATION DE L'ACQUÉREUR	10
11.00	DISPOSITIONS PARTICULIÈRES	10
12.00	DISPOSITIONS GÉNÉRALES	10
12.01	Avis.....	10
12.02	Non renonciation	10
13.00	RÉSILIATION	11
14.00	ENTRÉE EN VIGUEUR	11
15.00	DURÉE	11
16.00	PORTÉE	11

LISTE DES ANNEXES

	PAGE
ANNEXE 4.00 – CAUTIONNEMENT.....	13
ANNEXE 6.00 – RAPPORT D'INSPECTION.....	15

○○○○○

CONTRAT DE VENTE (Véhicule usagé) (Version simplifiée)

CONTRAT DE VENTE DE VÉHICULE (ci-après le « Contrat »), intervenu en la ville de,
province de ENTRE (*identification du vendeur*),
(*numéro civique et nom de la rue*), en la ville de (*nom de la ville*), province de
..... (*nom de la province*), (*code postal*) (ci-après le « VENDEUR »).

ET (*identification de l'acquéreur*), (*numéro civique et nom de la rue*),
en la ville de (*nom de la ville*), province de (*nom de la province*),
..... (*code postal*), (ci-après l'« ACQUÉREUR ») (parfois ci-après les « PARTIES »)

PRÉAMBULE

LES PARTIES DÉCLARENT CE QUI SUIT :

A) Le VENDEUR est le propriétaire d'un véhicule automobile aux caractéristiques suivantes :

Marque :
Modèle :
Année :
Nombre de cylindres :
Couleur(s) :
Kilométrage (indiqué) : km
Kilométrage (réel) : km
N° de série :
N° d'immatriculation :

ainsi que des accessoires suivants :

(ci-après dénommé le « Véhicule »);

B) Le VENDEUR désire vendre le Véhicule à l'ACQUÉREUR qui désire acheter celui-ci;

C) Les PARTIES désirent confirmer leur entente par écrit.

À CES FINS, LES PARTIES CONVIENNENT CE QUI SUIT :

0.00 INTERPRÉTATION

ACQUÉREUR	VENDEUR